

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

TABLEAU DES EMPLOIS

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
PROJET DE DÉLIBÉRATION	4
ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION	5
Annexe 1 - Tableau des emplois 1 juillet 2026	6
Annexe 2 - Creations et transformations postes - Tableau des emplois 01.07.26	38

EXPOSÉ DES MOTIFS

En application de l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, il est proposé au vote un tableau complet des emplois au 1/07/2026.

Ce tableau, en annexe de la présente délibération, fait l'objet d'une actualisation par rapport à celui du 31/12/2025 afin de prendre en compte des changements d'emploi opérés au sein de l'organisation.

Il intègre des créations et des transformations de postes détaillées en annexe.

Les 59 postes créés dans les lycées sont la conséquence de la reprise en régie de la restauration scolaire et des marchés de restauration de 21 établissements publics d'enseignement.

Les 56 transformations de postes permettront d'ajuster les fonctions afin de les faire correspondre aux missions de la collectivité.

Ce tableau des emplois s'intègre dans un souci de gestion rigoureuse des ressources, tout en assurant un équilibre de la charge de travail des 11 000 agents de la collectivité.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSE

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU 25 JUIN 2026

TABLERAU DES EMPLOIS

Le conseil régional d'Île-de-France,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L 313-1,

VU le budget de la région Île-de-France pour 2026 ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 18 juin 2026 ;

VU l'avis de la commission de l'administration générale ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CR 2026-030 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Approuve le tableau des emplois à la date du 1^{er} juillet 2026, selon le tableau joint en annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 :

Approuve les créations et transformations de postes à la date du 1^{er} juillet 2026, selon le tableau joint en annexe 2 à la présente délibération.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION

Annexe 1 - Tableau des emplois 1 juillet 2026

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 01/07/2026	Pour information Projections Agents titulaires présents au 31/05/26	Pour information Projections Agents contractuels présents au 31/05/26	Pour information Total agents présents au 31/05/26	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 31/05/26	Catégorie s ouvertes au recrutement	Filières ouvertes au recrutement	Postes ouverts au recrutement à tous les grades des cadres d'emploi	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Acheteur / Acheteuse public	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	14	5	8	13	ATTACHES TERRITORIAUX : 13	A	Administrative / Technique	attaché / ingénieur	Mission : Participer à la programmation et à la stratégie d'achat dans son périmètre d'intervention. Management de l'achat public de l'évaluation des besoins au bilan d'exécution. Pilote la conception et l'élaboration de la commande publique en liaison avec les services concernés avec pour objectif de satisfaire les besoins tout en optimisant l'impact économique, social et environnemental de l'acte d'achat. Connaissances : Très bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Connaissances des techniques de rédaction administrative. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Connaissance ou sensibilisation au droit de la concurrence et au droit privé. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire. Et/ou Animation fonctionnelle d'une équipe.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Administrateur fonctionnel / Administratrice fonctionnelle d'applications	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	6	5	1	6	ADJOINTS ADM TERRITORIAUX : 2 ADJOINTS TECHN TERRITORIAUX : 1 REDACTEURS TERRITORIAUX : 3	B/C	Administrative / Technique	rédacteur / adjoint administratif / technicien / adjoint technique	Mission : Assurer la qualité du fonctionnement des applications en veillant à leur adéquation avec les besoins des utilisateurs. Connaissances : Connaissances en marchés publics. Bonnes connaissances de l'environnement numérique et des outils de développement. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Très bonnes connaissances du périmètre d'intervention, de la réglementation et des normes applicables. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques et financières pour mettre en œuvre les actions de son périmètre. Savoir décliner les étapes d'un projet. Maîtriser techniquement les imports/exports de données et des systèmes d'information. Appliquer une démarche utilisateurs et analyser un besoin.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Technicien : Niveau BAC technologique ou professionnel ou sanctionnant une formation technico-professionnelle ou équivalente ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans technicien principal 2eme classe / technicien principal 1er classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une expérience professionnelle exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux techniciens principaux de 2eme classe	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Agent / Agente de gestion technique - LYCEES - 392	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	4	3	0	3	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 3	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	Mission : Apporter un appui dans les processus de gestion administrative et logistique des services techniques des lycées. Connaissances : Connaissances des process. Connaissances du fonctionnement de l'établissement. Connaissances du cadre réglementaire et des normes applicables au périmètre d'intervention (RH, stocks, hygiène sécurité prévention des risques) Technicité : Tenir compte des contraintes techniques. Communiquer avec des interlocuteurs variés. Savoir classer, archiver, utilisation des outils informatiques. Travail en transversalité.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Agent / Agente de lingerie - LYCEES - 171	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	28	20	3	23	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 23	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	Mission : Assurer l'entretien des textiles des établissements lycées et gérer le stock de linge. Connaissances : Connaissances des normes applicables au périmètre d'intervention (hygiène sécurité prévention des risques), propriété des textiles, techniques de couture/de confection, procédure et techniques de nettoyage manuelles et mécanisées, maniement des machines. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques. Alerter. Organisation du travail.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 01/07/2026	Pour information Projections Agents titulaires présents au 31/05/26	Pour information Projections Agents contractuels présents au 31/05/26	Pour information Total agents présents au 31/05/26	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 31/05/26	Catégorie s ouvertes au recrutement	Filières ouvertes au recrutement	Postes ouverts au recrutement à tous les grades des cadres d'emploi	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Agent / Agente de sécurité et de sureté	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	112	19	41	60	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX : 60	C	Technique	adjoint technique	Mission : Assurer la sécurité des personnes, des biens et des bâtiments du conseil régional. Connaissances : Bonnes connaissances de la réglementation relative à la sécurité des biens et des personnes et de la réglementation en matière d'hygiène et sécurité. Bonnes connaissances des référentiels qualité normatifs applicables à la santé et la sécurité. Bonnes connaissances des techniques de surveillance et fonctionnement des dispositifs de vidéosurveillance. Bonnes connaissances de l'environnement professionnel. Technicité : Interagir avec des intervenants externes de différente nature dans un contexte complexe. Utiliser et respecter des procédures et des notices techniques. Déceler une situation anormale et alerter.	SIAAP 1 ou 2 et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Agent / Agente de sécurité et sûreté - sénior	non	2	2	0	2	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX : 2	C	Technique	agent de maitrise			
Agent / Agente d'entretien - SIEGE - 416	non	1	0	0	0	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX :	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement			
Agent / Agente d'entretien général - LYCEES - 186	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	5 086	3355	1424	4779	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 4779	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	Mission : Nettoyer et entretenir les locaux et surfaces, mobiliers et matériels utilisés par l'établissement dans le respect des règles et consignes de sécurité et d'hygiène. Participer aux activités de restauration, d'accueil. Connaissances : Connaissances des normes applicables au périmètre d'intervention (hygiène sécurité prévention des risques), confection, procédures et techniques de nettoyage manuelles et mécanisées, maniement des machines. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques. Alerter. Organisation du travail.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Agent d'accueil-standardiste - LYCEES - 335	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	706	538	4	542	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 541 AGENTS DE MAITRISE : 1	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	Mission : Assurer l'accueil physique et téléphonique ainsi que l'orientation des publics. Veiller au respect des règles d'accès aux étanblissements. Connaissances : Connaissances des normes applicables au périmètre d'intervention (sécurité prévention des risques), Règles de communication écrite et orale. Connaissance de la vie de l'établissement. Technicité : Communication. Tenir compte des contraintes techniques. Alerter. Organisation du travail. Utilisation des outils.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Agent de restauration - LYCEES - 185	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	185	120	47	167	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 166 AGENTS DE MAITRISE : 1	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	Mission : Participer à la production, à la distribution des repas et à la reception des denrées. Participer au nettoyage et à l'entretien des locaux (surfaces, mobiliers et matériels) dans le respect des règles et consignes d'hygiène et de sécurité. Connaissances : Connaissances des normes applicables au périmètre d'intervention (préparation alimentaire et dressage, hygiène sécurité prévention des risques), Connaissance de la vie de l'établissement. Technicité : Communication. Tenir compte des contraintes techniques. Alerter. Organisation du travail. Utilisation des outils.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 01/07/2026	Pour information Projections Agents titulaires présents au 31/05/26	Pour information Projections Agents contractuels présents au 31/05/26	Pour information Total agents présents au 31/05/26	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 31/05/26	Catégorie s ouvertes au recruteme nt	Filières ouvertes au recrutement	Postes ouverts au recrutement à tous les grades des cadres d'emploi	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Archiviste	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	2	1	1	2	ATTACHES DE CONSERVATION TERR. PAT : 2	A	Culturelle	attaché de conservation	Mission : Participer à la collecte, au traitement et à la valorisation des archives de la région et de ses organismes associés. Connaissances : Maîtrise du cadre réglementaire et des normes applicables aux archives et aux versements des éliminations. Maîtrise des règles de communication des archives. Connaissances de base de la propriété intellectuelle. Connaissances des règles de gestion électronique des documents. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Maîtrise des sources d'information (presse, édition, bases de données, internet, etc.). Connaissance des normes de catalogage et d'indexation; Technicité : Appliquer une ou plusieurs techniques professionnelles. Interpréter les informations complémentaires recueillies en vue d'opérer les adaptations nécessaires. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Assistant / Assistante archiviste	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	2	1	1	2	ASSISTANTS DE CONSERVATION TERR. : 2	B	Culturelle	assistant de conservation	Mission : Participer à la collecte, au traitement, à la valorisation des archives régionales et des organismes associés. Connaissances : Bonnes connaissances des règles de gestion électronique des documents. Connaissances de l'archivage numérique. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances du cadre réglementaire et des normes applicables au périmètre d'intervention. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques. Communiquer avec des interlocuteurs variés. Assurer une fonction de conseil et de sensibilisation auprès des services. Maîtrise des techniques d'archivage, de classement et d'indexation. Réaliser des tâches complexes.	Assistant de conservation : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Assistant de conservation principal de 2ème classe / Assistant de conservation principal de 1er classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une expérience professionnelle exercée dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux Assistants de conservation principaux de 2eme classe.	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Assistant / Assistante communication	non	2	2	0	2	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT. : 2	C	Administrative / Technique	adjoint administratif / agent de maîtrise / adjoint technique			
Assistant / Assistante de direction	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	57	50	3	53	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT. : 53	C	Administrative	adjoint administratif			
Assistant / Assistante de direction - sénior - 413	non	3	3	0	3	REDACTEURS TERRITORIAUX : 3	B	Administrative	rédacteur			
Assistant / Assistante de direction générale	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	13	8	2	10	REDACTEURS TERRITORIAUX : 5 ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX : 5	B/C	Administrative	rédacteur / adjoint administratif	Mission: Assurer un secrétariat particulier de haut niveau en lien avec l'exécutif et l'encadrement stratégique. Connaissances : Très bonnes connaissances des techniques rédactionnelles et d'expression orale. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances des circuits administratifs, des techniques de classements et d'archivage. Technicité : Assurer le suivi des dossiers administratifs. Communiquer avec des acteurs internes et externes. Maîtriser des techniques d'accueil physique et téléphonique. Réaliser de tâches complexes. Maîtriser les techniques de secrétariat, de prise de notes et de gestion administrative.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Assistant / Assistante de gestion administrative	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	52	42	5	47	ADJOINTS ADM TERRIT. : 45 ADJOINTS TECH TERRIT :2	C	Administrative / Technique	adjoint administratif / adjoint technique			
Assistant / Assistante de gestion administrative - Iles de Loisirs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	1	0	0	0		C	Administrative / Technique	adjoint administratif / adjoint technique	Mission: Assurer la gestion et le suivi administratif, budgétaire ou comptable de dossiers du site. Connaissances : connaissances des techniques rédactionnelles. Connaissances des politiques publiques du secteur d'intervention.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article
Assistant / Assistante de gestion commande publique	non	15	12	0	12	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT. : 12	C	Administrative	adjoint administratif			

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 01/07/2026	Pour information Projections Agents titulaires présents au 31/05/26	Pour information Projections Agents contractuels présents au 31/05/26	Pour information Total agents présents au 31/05/26	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 31/05/26	Catégorie s ouvertes au recrutement	Filières ouvertes au recrutement	Postes ouverts au recrutement à tous les grades des cadres d'emploi	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Assistant / Assistante de gestion des réceptions	non	4	4	0	4	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT. : 1 ADJOINTS TECHNIQUES TERRIT : 3	C	Administrative / Technique	adjoint administratif / adjoint technique			
Assistant / Assistante de gestion du courrier	non	5	5	0	5	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX : 5	C	Technique	agent de maitrise / adjoint technique			
Assistant / Assistante de gestion et/ou régulateur du parc automobile	non	5	5	0	5	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT. : 2 ADJOINTS TECHNIQUES TERRIT : 3	C	Administrative / Technique	adjoint administratif / adjoint technique			
Assistant / Assistante de gestion et/ou régulateur du parc automobile - sénior - 414	non	1	0	1	1	ATTACHES TERRITORIAUX : 1	A	Administrative	attaché territorial			
Assistant / Assistante de gestion financière et/ou comptable	non	6	6	0	6	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT. : 6	C	Administrative	adjoint administratif			
Assistant / Assistante de gestion ressources humaines	non	9	9	0	9	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT. : 9	C	Administrative / Technique	adjoint administratif / adjoint technique			
Assistant / Assistante de prévention	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	5	3	2	5	REDACTEURS : 1 TECHNICIENS TERRITORIAUX : 3 AGENTS DE MAITRISE : 1	B/C	Administrative / Technique	rédacteur / technicien / agent de maitrise	Mission: Contribuer à l'amélioration de la prévention des risques professionnels en assistant et en conseillant les services dans la mise en œuvre des règles de santé et de sécurité au travail.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de
Assistant / Assistante technique audiovisuel/postes de travail/mobilité	non	3	2	0	2	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX : 1 AGENT DE MATRISE : 1	C	Technique	adjoint technique / agent de maitrise			
Attaché / Attachée de presse	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	2	0	2	2	ATTACHES TERRITORIAUX : 2	A	Administrative	attaché	Mission : Gérer les relations avec les médias (presse écrite, TV, radio, web, etc.). Contribuer à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions de communication internes et externes, vers des publics variés, en cohérence avec la stratégie de communication globale. Connaissances : Connaissances des techniques journalistiques et de plan médias. Bonnes connaissances des modes de fonctionnement et de l'organisation des médias. Bonnes capacités rédactionnelles. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Gérer un domaine d'activités spécifiques en participant à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'actions. S'exprimer avec des interlocuteurs de niveaux professionnels variés. Etablir et entretenir des relations avec les partenaires décideurs et des acteurs externes. Optimiser les moyens d'action et ressources pour atteindre les objectifs de l'activité.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 01/07/2026	Pour information Projections Agents titulaires présents au 31/05/26	Pour information Projections Agents contractuels présents au 31/05/26	Pour information Total agents présents au 31/05/26	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 31/05/26	Catégorie s ouvertes au recruteme nt	Filières ouvertes au recrutement	Postes ouverts au recrutement à tous les grades des cadres d'emploi	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Auditeur / Auditrice - Contrôleur / Contrôleuse interne/externe	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	16	3	12	15	ATTACHES TERRITORIAUX : 13 ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX : 1 INGENIEURS TERRITORIAUX : 1	A	Administrative / Technique	administrateur / attaché / ingénieur	Missions : Analyser le fonctionnement des activités de l'institution/organismes associés et effectuer des préconisations (audit) ou mettre en œuvre un dispositif de contrôle de l'organisation/processus pour réduire les risques liés au fonctionnement de la collectivité et faciliter la continuité de ses activités en cas de problème majeur (contrôle). Connaissances : Maîtrise du cadre réglementaire et législatif relatif au contrôle et à l'audit interne, de la méthodologie et des normes professionnelles d'audit/contrôle interne. Bonnes connaissances du processus de décision des exécutifs locaux, du fonctionnement des assemblées délibérantes, des processus de décision et circuits administratifs, des risques juridiques et financiers liées à la gestion locale. Connaissance de l'organisation et du fonctionnement interne de l'institution., de la stratégie des organisations, du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée. Expliquer des situations/décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités. Conduire des études et/ou projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives/ financières. Expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux complexes.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Cartographe-géographe	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	1	1	0	1	REDACTEURS TERRITORIAUX : 1	B	Administrative / Technique	rédacteur / technicien	Mission : Assurer l'administration d'un système d'information géographique et cartographique. Connaissances : Connaissances géographiques. Très bonnes connaissances des logiciels et des systèmes d'informations géographiques . Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Très bonnes connaissances du périmètre d'intervention, de la réglementation et des normes applicables. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques et financières pour mettre en œuvre les actions de son périmètre. Savoir décliner les étapes d'un projet et apporter des solutions applicatives pour développer le système. Maîtriser les techniques de traitement des données géographiques et de gestion des métadonnées.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Technicien : Niveau BAC technologique ou professionnel ou sanctionnant une formation technico-professionnelle ou équivalente ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans technicien principal 2eme classe / technicien principal 1er classe :	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Chargé / Chargée de coordination affaires générales	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	30	20	10	30	ATTACHES TERRITORIAUX : 28 INGENIEURS TERRITORIAUX : 1 TECHNICIENS TERRITORIAUX : 1	A/B	Administrative / technique	attaché / Ingénieur / rédacteur / technicien	Mission : Coordonner en transversalité l'activité et les procédures administratives, juridiques et/ou financières d'une unité, d'une direction ou d'un service. Connaissances : Bonnes connaissances des finances publiques. Maîtrise des règles et procédures budgétaires et comptables. Bonnes connaissances du code des marchés publics. Bonnes connaissances du processus de décision des exécutifs locaux, le fonctionnement des assemblées délibérantes, les processus de décision et circuits administratifs. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Chargé / Chargée de coordination affaires générales - junior	non	1	1	0	1	AGENTS DE MAITRISE : 1	C	Administrative / technique	agent de maitrise			
Chargé / Chargée de coordination budgétaire et/ou comptable	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	15	8	3	11	ATTACHES TERRITORIAUX : 11	A	Administrative / Technique	attaché / ingénieur	Mission : Coordonner l'activité budgétaire, comptable et/ou financière de son périmètre. Connaissances : Bonnes connaissances des finances publiques. Maîtrise des règles et procédures budgétaires et comptables.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 01/07/2026	Pour information Projections Agents titulaires présents au 31/05/26	Pour information Projections Agents contractuels présents au 31/05/26	Pour information Total agents présents au 31/05/26	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 31/05/26	Catégorie s ouvertes au recruteme nt	Filières ouvertes au recrutement	Postes ouverts au recrutement à tous les grades des cadres d'emploi	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Chargé / Chargée de coordination des infrastructures SI	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	5	2	3	5	INGENIEURS TERRITORIAUX : 6	A	Administrative Technique	attaché / ingénieur / ingénieur en chef	Mission : Mettre en œuvre des projets relatifs aux technologies de l'information et de la communication de son périmètre. Autorité hiérarchique, conduite des entretiens professionnels. Connaissances : Très bonnes connaissances des dispositifs	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article
Chargé / Chargée de mission politiques publiques	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	32	18	13	31	INGENIEURS TERRITORIAUX : 3 ATTACHES TERRITORIAUX : 28	A	Administrative Technique	attaché / ingénieur	Mission : A partir des orientations de la direction générale, exercer une activité d'expertise et de prospective qui contribue à l'élaboration et au déploiement efficient des politiques publiques. Connaissances : Bonnes connaissances de l'environnement	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article
Chargé / Chargée de mission politiques publiques - Iles de Loisirs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	1	1	0	1	CONSEILLER DES APS : 1	A	Administrative Technique / Sportive	attaché / ingénieur / conseiller des APS	Mission : A partir des orientations de la direction générale, exercer une activité d'expertise et de prospective qui contribue à l'élaboration et au déploiement efficient des politiques publiques. Connaissances : Bonnes connaissances de l'environnement territorial, des politiques publiques locales et de leur cadre réglementaire (finances publiques, comptabilité publique, comptabilité générale, analytique, gestion budgétaire, statut de la fonction publique, droit public, etc.), leurs enjeux et évolutions. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Très bonnes connaissances du processus de décision des exécutifs locaux, du fonctionnement des assemblées délibérantes, des processus de décision et circuits administratifs. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans son domaine d'activités. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Chargé / Chargée de mission politiques publiques - Junior	non	1	1	0	1	TECHNICIENS TERRITORIAUX : 1	B	Administratif Technique	rédacteur / technicien			
Chargé / Chargée de mission politiques publiques - sénior - 405	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	5	4	1	5	ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX : 3 INGENIEURS EN CHEF : 2	A	Administrative Technique	administrateur / ingénieur en chef	Mission : A partir des orientations de la direction générale, exercer une activité d'expertise et de prospective qui contribue à l'élaboration et au déploiement efficient des politiques publiques. Connaissances : Bonnes connaissances de l'environnement	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article
Chargé / Chargée des actions de communication	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	3	0	2	2	ATTACHES TERRITORIAUX : 1 REDACTEUR TERR : 1	A/B	Administrative	attaché / rédacteur	Mission : Participer à la mise en œuvre des actions de communication vers des publics variés, en cohérence avec la stratégie de communication globale. Connaissances : Connaissances des outils de la communication (édition, événementiel, signalétique, média, etc.). Bonnes connaissances des techniques rédactionnelles (papier, web, etc.). Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Communiquer avec des partenaires internes et externes. Mobiliser un ensemble d'acteurs en vue de la mise en œuvre d'une action de communication. Collecter, structurer et analyser des informations. S'adapter à de nouveaux outils et techniques.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 01/07/2026	Pour information Projections Agents titulaires présents au 31/05/26	Pour information Projections Agents contractuels présents au 31/05/26	Pour information Total agents présents au 31/05/26	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 31/05/26	Catégorie s ouvertes au recrutement	Filières ouvertes au recrutement	Postes ouverts au recrutement à tous les grades des cadres d'emploi	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Chargé / Chargée des actions de communication - junior - 410	non	3	3	0	3	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT. : 3	C	Administrative	adjoint administratif			
Chargé / Chargée d'études sociodémographiques, statistiques et données numériques	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	6	2	3	5	INGENIEURS TERRITORIAUX : 1 ATTACHES TERRITORIAUX : 3	A	Administrative / Technique	attaché / ingénieur / ingénieur en chef	Mission : Capturer, créer, exploiter, analyser les données démographiques, statistiques et numériques nécessaires à la mise en œuvre efficiente des politiques publiques de la collectivité. Connaissances : Bonnes connaissances de l'administration de base de données, des outils de traitement des données statistiques (SAS, BO, Access, etc.), et cartographiques (Géo-concept, etc.). Connaissances des politiques publiques en lien avec son secteur d'intervention et des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités. Participer à un réseau professionnel dans son domaine	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Chargé / Chargée d'exploitation et de maintenance - 415	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	17	10	3	13	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX : 10 AGENTS DE MAITRISE : 3	C	Technique	agent de maîtrise / adjoint technique	Mission : Effectuer et/ou accompagner, sous le contrôle d'un responsable d'équipe, les interventions techniques et logistiques destinées à maintenir le bon fonctionnement du patrimoine de la Région. Connaissances : Connaissances des normes applicables au périmètre d'intervention (maintenance, entretien, rénovation sécurité prévention des risques), Gestion de stock, utilisation transport et stockage des produits et des matériels. Technicité : Communication. Tenir compte des contraintes techniques. Alerter. Organisation du travail. Utilisation des outils.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Chargé / Chargée d'exploitation et de maintenance courante - LYCEES - 175	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	976	645	195	840	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX : DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS : 840	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	Mission : Effectuer et/ou accompagner, sous le contrôle d'un responsable d'équipe, les interventions techniques et logistiques destinées à maintenir le bon fonctionnement du patrimoine de l'établissement. Connaissances : Connaissances des normes applicables au périmètre d'intervention (maintenance, entretien, rénovation sécurité prévention des risques), Gestion de stock, utilisation transport et stockage des produits et des matériels. Technicité : Communication. Tenir compte des contraintes techniques. Alerter. Organisation du travail. Utilisation des outils.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 01/07/2026	Pour information Projections Agents titulaires présents au 31/05/26	Pour information Projections Agents contractuels présents au 31/05/26	Pour information Total agents présents au 31/05/26	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 31/05/26	Catégorie s ouvertes au recruteme nt	Filières ouvertes au recrutement	Postes ouverts au recrutement à tous les grades des cadres d'emploi	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Chargé/ Chargée de coordination des actions de communication	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	17	5	10	15	ATTACHES TERR : 15	A/B	Administrative / Technique	attaché / rédacteur	Mission : Elaborer, coordonner et mettre en œuvre les actions de communication vers des publics variés, en cohérence avec la stratégie de communication globale. Connaissances : Connaissances des principaux langages de la communication (écrit, oral, événementiel, signalétique, charte graphique, multimédia, etc.). Très bonnes connaissances des méthodes d'ingénierie de projet de communication. Bonnes connaissances des techniques rédactionnelles (papier, web, etc.). Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : S'exprimer avec des interlocuteurs de niveaux professionnels variés. Etablir et entretenir des relations avec des partenaires internes et externes. Mobiliser un ensemble d'acteurs en vue de la mise en œuvre des politiques régionales. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Chargé/ Chargée de l'information relative aux actions éducatives, formation professionnelle et/ou emploi	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	2	2	0	2	ATTACHES TERRITORIAUX : 2	A	Administrative	attaché	Mission : Assurer la bonne transmission des informations relatives à la mise en œuvre des politiques de son périmètre auprès des élus, partenaires et usagers. Connaissances : Connaissances des politiques publiques en lien avec son secteur d'intervention. Bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : S'exprimer avec des interlocuteurs de niveaux professionnels variés. Etablir et entretenir des relations avec des partenaires internes et externes. Mobiliser un ensemble d'acteurs en vue de la mise en œuvre des politiques régionales. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Chef / Cheffe de projet complexe	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	6	1	2	3	ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX : 1 ATTACHES TERRITORIAUX : 1 INGENIEURS TERRITORIAUX : 1	A	Administrative / Technique / Culturel	administrateur / attaché / ingénieur en chef / ingénieur/ conservateur du patrimoine en chef /conservateur / attaché de conservation	Mission : Pilote l'accompagnement et la structuration de projets complexes (forts enjeux financiers, montages juridiques complexes, dimension multipartenariale) Connaissances : Maitrise des différents acteurs internes et externes nationaux/internationaux. Maitrise des politiques régionales/néationales. Connaissances des aides publiques et aides d'Etat. Connaissances des programmes européens. Très bonnes connaissances des financements, des partenariats, des modes d'actions publiques, y compris juridiques, marchés publics, aides publiques. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour conduire un projet. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Savoir déployer	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Chef de cuisine - LYCEES - 184	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	168	116	9	125	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX :DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS : 50 AGENTS DE MAITRISE : 72	B/C	Technique	technicien / agent de maitrise /adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	Mission : Organiser, programmer et contrôler la mise en œuvre des missions de son périmètre afin de s'assurer de leur adéquation avec les objectifs de la direction / service / équipe pour des grands établissements. Connaissances : Bonnes connaissances des techniques culinaires, cuisson, utilisation et conditionnement des aliments, production en cuisine collective, normes et réglementation. Technicité : Planifier, organiser, suivre, communiquer, respecter les délais et contraintes, encadrer.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 01/07/2026	Pour information Projections Agents titulaires présents au 31/05/26	Pour information Projections Agents contractuels présents au 31/05/26	Pour information Total agents présents au 31/05/26	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 31/05/26	Catégorie s ouvertes au recrutement	Filières ouvertes au recrutement	Postes ouverts au recrutement à tous les grades des cadres d'emploi	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Chef de cuisine de proximité - LYCEES - 419	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	234	170	9	179	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 175 AGENTS DE MAITRISE : 4 TECHNICIENS : 1	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	Mission : Organiser, programmer et contrôler la mise en oeuvre des missions de son périmètre afin de s'assurer de leur adéquation avec les objectifs de la direction / service / équipe. Connaissances : Bonnes connaissances des techniques culinaires, cuisson, utilisation et conditionnement des aliments, production en cuisine collective, normes et réglementation. Technicité : Planifier, organiser, suivre, communiquer, respecter les délais et contraintes, encadrer.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Conducteur / Conductrice automobile	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	24	20	1	21	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX : 21	C	Technique	adjoint technique	Mission : En fonction de son domaine et de son lieu d'affectation, transporter des personnes et/ou équipements, courriers, colis ne nécessitant pas de manipulation lourde ou de matériel de portage. Contrôle, entretien et maintenance préventive du véhicule. Connaissances : Bonnes connaissances des règles de la circulation routière, de sécurité et sanctions encourues en cas de non respect. Bonnes connaissances des principes courants de fonctionnement d'un véhicule automobile. Technicité : Permis nécessaire à la conduite des véhicules affectés.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Conseiller / Conseillère en prévention des risques professionnels	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	3	2	1	3	INGENIEURS TERRITORIAUX : 1 ATTACHES TERRITORIAUX : 2	A	Administrative / Technique	attaché / ingénieur	Mission : Participer à la définition, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail à la Région (siège et lycées). Connaissances : Connaissance du référentiel qualité normative applicable à la santé et la sécurité. Connaissance de la démarche et des outils de l'ergonomie et de la conception des systèmes de travail (espaces, outils et modes d'organisation). Connaissances de la réglementation en matière de risques professionnels. Connaissances de la réglementation en matière d'hygiène et sécurité. Connaissances de base du statut de la fonction publique territoriale. Connaissances de la législation du travail. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 01/07/2026	Pour information Projections Agents titulaires présents au 31/05/26	Pour information Projections Agents contractuels présents au 31/05/26	Pour information Total agents présents au 31/05/26	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 31/05/26	Catégorie s ouvertes au recruteme nt	Filières ouvertes au recrutement	Postes ouverts au recrutement à tous les grades des cadres d'emploi	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Conseiller / Conseillère en restauration collective	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	15	12	3	15	TECHNICIENS TERRITORIAUX : 13 AGENTS DE MAITRISE : 1 ADJOINT TECHNIQUES TERRITORIAUX : 1	B/C	Technique	technicien / agent de maitrise	Mission : Conseiller, assister et évaluer les établissements scolaires dans la mise en œuvre de leur service de restauration collective : modes de fonctionnement, équipements techniques, qualité nutritionnelle, respect des normes réglementaires, lutte contre le gaspillage. Connaissances : Très bonnes connaissances techniques de la restauration collective. Très bonnes connaissances de la réglementation et des normes applicables de son périmètre. Bonnes connaissances des outils de l'ergonomie et des systèmes de travail. Très bonnes connaissances du fonctionnement des EPLE (Etablissements publics locaux d'enseignement). Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour mettre en œuvre les politiques publiques de son périmètre. Expliquer des procédures, des normes et la réglementation à des interlocuteurs multiples. Savoir diagnostiquer une situation et s'adapter à différents contextes et enjeux.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans technicien : Niveau BAC technologique ou professionnel ou sanctionnant une formation technico-professionnelle ou équivalente ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans technicien principal 2eme classe / technicien principal 1er classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Contrôleur / Contrôleuse budgétaire	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	7	2	4	6	ATTACHES TERRITORIAUX : 6	A	Administrative / Technique	attaché / ingénieur	Mission : Concevoir et animer un dispositif de conseil à l'élaboration et l'exécution budgétaire de son portefeuille. Est garant de l'optimisation de l'allocation des ressources. Connaissances : Bonnes connaissances des finances publiques. Maîtrise des règles et procédures budgétaires et comptables. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Contrôleur / Contrôleuse de gestion	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	14	5	8	13	ATTACHES TERRITORIAUX : 13	A	Administrative	administrateur / attaché	Mission : Concevoir et animer un dispositif d'aide au pilotage pour améliorer les connaissances des moyens et des ressources de l'action publique et optimiser leur rapport avec les résultats de l'activité de l'institution. Connaissances : Bonnes connaissances des moyens et ressources de l'action publique. Bonnes connaissances des finances publiques. Maîtrise des outils et techniques du contrôle de gestion. Connaissances des méthodes et outils d'analyse des coûts. Connaissances de base en droit public. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Conduire des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 01/07/2026	Pour information Projections Agents titulaires présents au 31/05/26	Pour information Projections Agents contractuels présents au 31/05/26	Pour information Total agents présents au 31/05/26	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 31/05/26	Catégorie s ouvertes au recruteme nt	Filières ouvertes au recrutement	Postes ouverts au recrutement à tous les grades des cadres d'emploi	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Cuisinier / Cuisinière - LYCEES - 187	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	673	465	201	666	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 666	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	Mission : Organiser, programmer et contrôler la mise en oeuvre des missions de son périmètre afin de s'assurer de leur adéquation avec les objectifs de la direction / service / équipe. Connaissances : Bonnes connaissances des techniques culinaires, cuisson, utilisation et conditionnement des aliments, production en cuisine collective, normes et réglementation. Technicité : Planifier, organiser, suivre, communiquer, respecter les délais et contraintes.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Dessinateur-projeteur	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	3	3	0	3	TECHNICIENS TERRITORIAUX : 3	B/C	Technique	technicien / agent de maitrise	Mission : Concevoir, réaliser, mettre à jour les plans et la documentation associée. Connaissances : Bonnes connaissances des bases de données et progiciels de gestion du patrimoine. Connaissance en génie civil, tous corps d'état ainsi que voiries et réseaux divers. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances du cadre réglementaire et des normes applicables au périmètre d'intervention. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques pour mettre en œuvre les actions de son périmètre. Communiquer avec des interlocuteurs variés internes et externes. Participer à la politique de dématérialisation de la gestion du patrimoine. Contrôler les prestations externalisées et vérifier la concordance "plan- terrain". Maîtriser techniquement des logiciels de conception et de dessin assisté par ordinateur.	technicien : Niveau BAC technologique ou professionnel ou sanctionnant une formation technico-professionnelle ou équivalente ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans technicien principal 2eme classe / technicien principal 1er classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une expérience professionnelle exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux techniciens principaux de 2eme classe	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Directeur	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	49	30	15	45	ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX : 21 ATTACHES TERRITORIAUX : 15 INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX : 5 INGENIEURS TERRITORIAUX : 4	A	Administrative / Technique	administrateur / attaché / ingénieur en chef / ingénieur	Mission : Participer à la définition des orientations de l'institution et assurer leur mise en œuvre. Sous la responsabilité de la direction générale, assurer la direction des services dont il a la charge et piloter leur organisation. Connaissances : Très bonnes connaissances de l'environnement territorial, des politiques publiques locales et de leur cadre réglementaire, leurs enjeux et évolutions. Connaissance des fondements de l'action publique et des libertés publiques. Très bonnes connaissances du processus de décision des exécutifs locaux, du fonctionnement des assemblées délibérantes, des processus de décision et circuits administratifs. Connaissance des réglementations applicables aux collectivités et à leurs groupements. Connaissance du statut de la fonction publique territoriale. Maîtrise les risques juridiques et financiers liées à la gestion locale. Connaissances en gestion financière, contrôle de gestion et procédures budgétaires/comptables. Technicité : Conception, élaboration et contrôle de la mise en œuvre de politiques publiques. Traduire des orientations, politiques et objectifs au niveau d'une structure administrative en objectifs spécifiques, programmes et plans d'actions et piloter leur mise en œuvre. Veiller au déploiement des objectifs et assurer le suivi des résultats afférents aux divers rôles, services. Allouer des	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 01/07/2026	Pour information Projections Agents titulaires présents au 31/05/26	Pour information Projections Agents contractuels présents au 31/05/26	Pour information Total agents présents au 31/05/26	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 31/05/26	Catégorie s ouvertes au recruteme nt	Filières ouvertes au recrutement	Postes ouverts au recrutement à tous les grades des cadres d'emploi	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Directeur adjoint	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	23	18	5	23	ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX : 5 ATTACHES TERRITORIAUX : 10 INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX : 1 INGENIEURS TERRITORIAUX : 7	A	Administrative / Technique	administrateur / attaché / ingénieur en chef / ingénieur	Mission : Contribuer à organiser les moyens matériels et humains afin d'assurer la mise en œuvre des politiques publiques avec efficience et en adéquation avec les objectifs. Peut recevoir une délégation de fonctions temporaire (partielle ou totale) et/ou assurer l'intérim de l'autorité hiérarchique. Connaissances : Bonnes connaissances de l'environnement territorial, des politiques publiques locales et de leur cadre réglementaire, leurs enjeux et évolutions, du processus de décision des exécutifs locaux, du fonctionnement des assemblées délibérantes. Connaissance des fondements de l'action publique et des libertés publiques, des réglementations applicables aux collectivités et à leurs groupements, du statut de la fonction publique territoriale, en gestion financière, contrôle de gestion et procédures budgétaires/comptables. Maîtrise des risques juridiques/financiers. Technicité : Coordination et mise en œuvre de politiques publiques. Traduire des orientations, politiques et objectifs au niveau d'une structure administrative en objectifs/programmes/plans d'actions et piloter leur mise en œuvre, assurer le suivi des résultats afférents. Allouer des ressources et délégations nécessaires aux activités. Responsabilités managériales. Conduire des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes. Expertise technique dans un/plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux complexes.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Directeur de projet complexe	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	16	7	5	12	ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX : 4 ATTACHES TERRITORIAUX : 3 INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX : 2 INGENIEURS TERRITORIAUX : 3	A	Administrative / Technique	administrateur / attaché / ingénieur en chef / ingénieur	Mission : dirige et pilote l'accompagnement et la structuration d'un ou plusieurs projets complexes (forts enjeux financiers, montages juridiques complexes, dimension multipartenariale), en lien avec les orientations stratégiques de la collectivité. Connaissances : Maitrise des différents acteurs internes et externes nationaux/internationaux. Maitrise des politiques régionales/néationales. Connaissances des aides publiques et aides d'Etat. Connaissances des programmes européens. Très bonnes connaissances des financements, des partenariats, des modes d'actions publiques, y compris juridiques, marchés publics, aides publiques. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour conduire un projet. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Directeur général	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	16	8	7	15	EMPLOIS FONCTIONNELS : 15	emploi fonctionnel			Mission : Diriger des structures et/ou équipes et piloter leur organisation ou conduire des projets stratégiques pour la collectivité. Participer à la définition des orientations de la collectivité et assurer leur mise en œuvre. Connaissances : Bonnes connaissances de l'environnement territorial, des politiques publiques locales et de leur cadre réglementaire, leurs enjeux et évolutions. Connaissance des fondements de l'action publique et des libertés publiques, du processus de décision des exécutifs locaux, du fonctionnement des assemblées délibérantes, des processus de décision et circuits administratifs. Connaissance des réglementations applicables aux collectivités et à leurs groupements. Connaissance du statut de la fonction publique territoriale, en gestion financière, contrôle de gestion et procédures budgétaires/comptables. Maîtrise les risques juridiques et financiers liées à la gestion locale. Technicité : Coordination et mise en œuvre de politiques publiques. Traduire des orientations, politiques et objectifs au niveau d'une structure administrative en objectifs spécifiques, programmes et plans d'actions et piloter leur mise en œuvre. Veiller au déploiement des objectifs et assurer le suivi des résultats. Allouer des ressources et délégations nécessaires aux activités. Responsabilités managériales. Conduire des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 01/07/2026	Pour information Projections Agents titulaires présents au 31/05/26	Pour information Projections Agents contractuels présents au 31/05/26	Pour information Total agents présents au 31/05/26	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 31/05/26	Catégorie s ouvertes au recruteme nt	Filières ouvertes au recrutement	Postes ouverts au recrutement à tous les grades des cadres d'emploi	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Documentaliste	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	2	1	0	1	BIBLIOTHECAIRES : 1	A	Administrative / Culturelle / Technique	Bibliothécaire / Attaché de conservation / Attaché / Ingénieur	Mission : Mettre en œuvre la politique documentaire de la collectivité en conduisant notamment la mise en œuvre de projets documentaires et en coordonnant le déploiement des outils d'informatique documentaire. Connaissances : Maîtrise des techniques documentaires. Connaissances de base de la propriété intellectuelle. Connaissances des règles de gestion électronique des documents. Connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Maîtrise des sources d'information (presse, édition, bases de données, internet, etc.). Bonnes connaissances de l'informatique documentaire et des NTIC. Connaissance des normes de catalogage et d'indexation; Technicité : Appliquer une ou plusieurs techniques professionnelles. Interpréter les informations complémentaires recueillies en vue d'opérer les adaptations nécessaires. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Ergonome	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	2	1	1	2	INGENIEURS TERRITORIAUX : 2	A	Technique	ingénieur	Mission : Etudier les activités pour améliorer les conditions de travail des agents dans les situations existantes ou futures. Concevoir des situations de travail adaptées à l'homme, aussi bien d'un point de vue des caractéristiques physiques et cognitives que psychiques.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article
Expert de haut niveau	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	3	1	2	3	ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX : 1 INGENIEURS TERRITORIAUX : 2	A	Administrative / Technique	administrateur / ingénieur en chef / Ingénieur	Mission : Fournir au management supérieur, sur la demande de celui-ci, ou de sa propre initiative, une expertise sûre et indépendante dans un domaine de spécialité juridique, budgétaire ou technique, pour lui permettre d'agir en pleine connaissance de	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article
Fonction mixte Agent / Agente de restauration - Gestionnaire de stock LYCEES – 399	non	8	4	1	5	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 5	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement			
Fonction mixte Agent / Agente d'accueil - Magasinier / Magasinière - LYCEES - 400	non	1	1	0	1	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 1	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement			
Fonction mixte Agent / Agente d'entretien général - magasinage alimentaire - LYCEES - 398	non	2	1	1	2	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 2	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement			
Fonction mixte Agent / Agente d'entretien général - magasinage atelier - LYCEES - 401	non	15	12	3	15	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 15	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement			
Fonction mixte Agent / Agente d'entretien général - maintenance - LYCEES - 395	non	36	25	5	30	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 30	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement			
Fonction mixte Agent / Agente d'entretien général - restauration - LYCEES - 396	non	29	16	7	23	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 23	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement			

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 01/07/2026	Pour information Projections Agents titulaires présents au 31/05/26	Pour information Projections Agents contractuels présents au 31/05/26	Pour information Total agents présents au 31/05/26	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 31/05/26	Catégorie s ouvertes au recruteme nt	Filières ouvertes au recrutement	Postes ouverts au recrutement à tous les grades des cadres d'emploi	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Fonction mixte Agent de maintenance - Magasinier - LYCEES - 397	non	14	7	2	9	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 9	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement			
Gestionnaire affaires générales	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	92	82	9	91	REDACTEURS TERRITORIAUX : 54 TECHNICIENS TERRITORIAUX : 1 ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX : 32 ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX : 3 AGENT DE MAITRISE : 1	B/C	Administrative / Technique	rédacteur / adjoint administratif/ technicien / Agent de maîtrise/ Adjoint technique /	Mission: Assurer la gestion et le suivi administratif, budgétaire ou comptable de dossiers complexes de son périmètre. Connaissances : Bonnes connaissances des techniques rédactionnelles. Bonnes connaissances des politiques publiques du secteur d'intervention. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances des champs disciplinaires de son périmètre d'intervention. Technicité : Coordonner les activités de suivi de son secteur d'intervention. Communiquer avec des acteurs internes et externes sur des procédures. Réalisation de tâches complexes. Maîtrise technique de gestion administrative.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Gestionnaire affaires générales - Iles de Loisirs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	0	0	0	0		B/C	Administrative / Technique	rédacteur / adjoint administratif/ technicien / Adjoint technique	Mission: Assurer la gestion et le suivi administratif, budgétaire ou comptable de dossiers complexes de son périmètre. Connaissances : Bonnes connaissances des techniques rédactionnelles. Bonnes connaissances des politiques publiques du secteur d'intervention. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances des champs disciplinaires de son périmètre d'intervention. Technicité : Coordonner les activités de suivi de son secteur d'intervention. Communiquer avec des acteurs internes et externes sur des procédures. Réalisation de tâches complexes. Maîtrise technique de gestion administrative.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Gestionnaire affaires juridiques	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	6	6	0	6	REDACTEURS TERRITORIAUX : 3 ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX :3	B/C	Administrative	rédacteur / adjoint administratif	Mission : Assurer la gestion et le suivi juridique, administratif, budgétaire ou comptable de dossiers complexes de son périmètre. Connaissances : Bonnes connaissances des techniques rédactionnelles. Bonnes connaissances des politiques publiques du secteur d'intervention. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances des champs disciplinaires de son périmètre d'intervention. Technicité : Coordonner les activités de suivi de son secteur d'intervention. Communiquer avec des acteurs internes et externes sur des procédures. Réalisation de tâches complexes. Maîtrise technique de gestion administrative.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 01/07/2026	Pour information Projections Agents titulaires présents au 31/05/26	Pour information Projections Agents contractuels présents au 31/05/26	Pour information Total agents présents au 31/05/26	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 31/05/26	Catégorie s ouvertes au recrutement	Filières ouvertes au recrutement	Postes ouverts au recrutement à tous les grades des cadres d'emploi	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Gestionnaire commande publique	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	59	46	9	55	REDACTEURS TERRITORIAUX : 25 ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX : 30	B/C	Administrative / Technique	rédacteur / technicien territorial/ adjoint administratif	Mission: Assurer la gestion et le suivi administratif, budgétaire ou comptable de dossiers complexes de son périmètre. Connaissances : Bonnes connaissances des techniques rédactionnelles. Bonnes connaissances des politiques publiques du secteur d'intervention. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances des champs disciplinaires de son périmètre d'intervention. Technicité : Coordonner les activités de suivi de son secteur d'intervention. Communiquer avec des acteurs internes et externes sur des procédures. Réalisation de tâches complexes. Maîtrise technique de gestion administrative.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Gestionnaire comptable et financier	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	145	122	13	135	REDACTEURS TERRITORIAUX : 62 ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX : 72 ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX : 1	B/C	Administrative / Technique	rédacteur / adjoint administratif/ technicien / Adjoint technique	Mission: Assurer la gestion et le suivi administratif, budgétaire ou comptable de dossiers complexes de son périmètre. Connaissances : Bonnes connaissances des techniques rédactionnelles. Bonnes connaissances des politiques publiques du secteur d'intervention. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances des champs disciplinaires de son périmètre d'intervention. Technicité : Coordonner les activités de suivi de son secteur d'intervention. Communiquer avec des acteurs internes et externes sur des procédures. Réalisation de tâches complexes. Maîtrise technique de gestion administrative.Mission : Mettre en œuvre et suivre les dispositifs RH dont il a la charge (prévention-santé au travail, maintien dans l'emploi, dialogue social, gestion de fin de carrière, etc.).	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Gestionnaire de stock - LYCEES - 346	non	115	65	4	69	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 69	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement			
Gestionnaire des dispositifs culture, sport, jeunesse et/ou vie associative	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	13	9	2	11	REDACTEURS TERRITORIAUX : 3 ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX : 6 ASSISTANTS DE CONS DU PAT : 2	B/C	Administrative / Culturelle	rédacteur / adjoint administratif / assistant de conservation	Mission : Instruire, analyser et assurer le suivi des demandes de subventions et de financements de son périmètre. Connaissances : Connaissances en droit et marchés publics. Bonnes connaissances des politiques publiques du secteur d'intervention. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Très bonnes connaissances du périmètre d'intervention, de la réglementation et des normes applicables. Technicité : Analyser et contrôler les dispositifs de son secteur d'intervention. Communiquer avec des acteurs internes et externes. Réaliser des tâches complexes. Maîtriser techniquement la gestion de dispositifs.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 01/07/2026	Pour information Projections Agents titulaires présents au 31/05/26	Pour information Projections Agents contractuels présents au 31/05/26	Pour information Total agents présents au 31/05/26	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 31/05/26	Catégorie s ouvertes au recrutement	Filières ouvertes au recrutement	Postes ouverts au recrutement à tous les grades des cadres d'emploi	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Gestionnaire des dispositifs d'actions éducatives, formation professionnelle et/ou emploi	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	23	17	3	20	REDACTEURS TERRITORIAUX : 17 ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX : 3	B/C	Administrative	rédaacteur / adjoint administratif	Mission : Instruire, analyser et assurer le suivi des demandes de subventions et de financements de son périmètre. Connaissances : Connaissances en droit et marchés publics. Bonnes connaissances des politiques publiques du secteur d'intervention. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Très bonnes connaissances du périmètre d'intervention, de la réglementation et des normes applicables. Technicité : Analyser et contrôler les dispositifs de son secteur d'intervention. Communiquer avec des acteurs internes et externes. Réaliser des tâches complexes. Maîtriser techniquement la gestion de dispositifs.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Gestionnaire des dispositifs de restauration et/ou hébergement collectifs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	1	1	0	1	REDACTEURS TERRITORIAUX : 1	B/C	Administrative	rédaacteur / adjoint administratif	Mission : Instruire, analyser et assurer le suivi des demandes de subventions et de financements de son périmètre. Connaissances : Connaissances en droit et marchés publics. Bonnes connaissances des politiques publiques du secteur d'intervention. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Très bonnes connaissances du périmètre d'intervention, de la réglementation et des normes applicables. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Et/ou Animer fonctionnellement une équipe. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Gestionnaire ressources humaines	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	70	62	4	66	REDACTEURS TERRITORIAUX : 27 ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX : 39	B/C	Administrative	rédaacteur / adjoint administratif	Mission: Assurer la gestion et le suivi administratif, budgétaire ou comptable de dossiers complexes de son périmètre. Connaissances : Bonnes connaissances des techniques rédactionnelles. Bonnes connaissances des politiques publiques du secteur d'intervention. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances des champs disciplinaires de son périmètre d'intervention. Technicité : Coordonner les activités de suivi de son secteur d'intervention. Communiquer avec des acteurs internes et externes sur des procédures. Réalisation de tâches complexes. Maîtrise technique de gestion administrative.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Hôte/Hôtesse d'accueil physique et téléphonique - SIEGE - 417	non	16	16	0	16	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT. : 14 ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX : 2	C	Administrative / Technique	adjoint administratif / adjoint technique			

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 01/07/2026	Pour information Projections Agents titulaires présents au 31/05/26	Pour information Projections Agents contractuels présents au 31/05/26	Pour information Total agents présents au 31/05/26	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 31/05/26	Catégorie s ouvertes au recrutement	Filières ouvertes au recrutement	Postes ouverts au recrutement à tous les grades des cadres d'emploi	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Imprimeur-reprographe	non	4	3	0	3	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT. : 1 ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX : 2	C	Administrative / Technique	adjoint administratif / adjoint technique			
Infographiste-PAO	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	3	3	0	3	ADJOINTS TECH TERRITORIAUX : 2 ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX : 1	B/C	Administrative / Technique	rédacteur / adjoint administratif /technicien / adjoint technique	Mission : Participer à la réalisation d'illustrations, de visuel ou de supports graphiques de communication interne et externe. Connaissances : Très bonnes connaissances des logiciels d'arts graphiques. Bonnes connaissances de la charte graphique régionale. Connaissances des outils de la communication (édition, événementiel, signalétique, média, etc.). Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Communiquer avec des interlocuteurs variés, internes et externes. Maîtrise des techniques de conception graphique. Analyser des besoins. S'adapter à de nouveaux outils et techniques. Capacités de créativité.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans technicien : Niveau BAC technologique ou professionnel ou sanctionnant une formation technico-professionnelle ou équivalente ou d'une expérience professionnelle	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Inspecteur général	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	8	3	4	7	ADMINISTRATEURS GENERAUX TERRITORIAUX : 1 ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX : 5 INGENIEURS TERRITORIAUX : 1	A	Administrative / Technique	Administrateur en chef / administrateur / ingénieur en chef	Mission : Piloter des missions générales de contrôle, d'audit, d'étude, de conseil, de médiation à l'égard des services de la collectivité et des organismes associés. Connaissances : Bonnes connaissances de l'environnement territorial, des politiques publiques locales et de leur cadre réglementaire (finances publiques, comptabilité publique, comptabilité générale, analytique, gestion budgétaire, statut de la fonction publique, droit public, etc.), leurs enjeux et évolutions. Bonnes connaissances des fondements de l'action publique et des libertés publiques. Très bonnes connaissances du processus de décision des exécutifs locaux, du fonctionnement des assemblées délibérantes, des processus de décision et circuits administratifs. Bonnes connaissances des risques juridiques et financiers liées à la gestion locale. Connaissances de l'ingénierie projet. Bonnes connaissances des principes généraux du contrôle de l'évaluation et de l'audit. Maîtrise de la stratégie des organisations. Technicité : Conception, élaboration et mise en œuvre de politiques	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Intégrateur d'applications	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	1	1	0	1	TECHNICIENS TERRITORIAUX : 1	B	Technique	technicien	Mission : Assurer le déploiement et l'assemblage des composants logiciels et des infrastructures techniques nécessaires aux systèmes d'informations. Connaissances : Connaissance des environnements de développement et d'exploitation. Très bonnes connaissances des langages et des outils de développement. Bonnes connaissances de l'architecture technique des systèmes d'informations. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Très bonnes connaissances du périmètre d'intervention, de la réglementation et des normes applicables. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques et financières pour mettre en œuvre les actions de son périmètre. Maîtrise de la méthodologie de programmation et paramétrage des composants logiciels. Maîtriser les techniques de modélisation des données et des traitements.	technicien : Niveau BAC technologique ou professionnel ou sanctionnant une formation technico-professionnelle ou équivalente ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans technicien principal 2eme classe / technicien principal 1er classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une expérience professionnelle exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux techniciens principaux de 2eme classe	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 01/07/2026	Pour information Projections Agents titulaires présents au 31/05/26	Pour information Projections Agents contractuels présents au 31/05/26	Pour information Total agents présents au 31/05/26	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 31/05/26	Catégorie s ouvertes au recruteme nt	Filières ouvertes au recrutement	Postes ouverts au recrutement à tous les grades des cadres d'emploi	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Juriste	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	31	18	10	28	ATTACHES TERRITORIAUX : 28	A	Administrative	attaché	Mission : Mission de conseil juridique, de rédaction ou de contrôle de la validité des actes et de gestion des litiges et des contentieux. Connaissances : Connaissances approfondies dans une ou plusieurs branches spécialisées du droit. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Magasinier / Magasinière	non	5	5	0	5	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT. : 1 ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX : 4	C	Administrative / Technique	adjoint administratif / adjoint technique			
Photographe	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	1	1	0	1	TECHNICIENS TERRITORIAUX : 1	B	Technique	technicien	Mission: Réaliser des prises de vue dans un but de valorisation et de communication interne et externe. Connaissances : Bonnes connaissances en histoire de l'art et en architecture. Connaissances du droit de diffusion. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe /	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février
Référent paie	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	4	4	0	4	REDACTEURS TERRITORIAUX : 3 ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX : 1	B/C	Administrative / Technique	rédacteur / adjoint administratif	Mission: Assurer l'expertise ainsi que le suivi réglementaire et technique des opérations liées à la paie en participant à la sécurisation et l'amélioration du processus. Connaissances : Bonnes connaissances des politiques publiques du secteur d'intervention. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances du statut de la fonction publique territoriale et des règles de gestion associées. Connaissances des systèmes d'information des ressources humaines. Technicité : Suivre et gérer les activités de son secteur d'intervention. Communiquer avec des acteurs internes et externes sur des procédures et des règles. Réaliser des analyses sur des anomalies de saisie. Maîtriser techniquement l'utilisation des systèmes d'information.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 01/07/2026	Pour information Projections Agents titulaires présents au 31/05/26	Pour information Projections Agents contractuels présents au 31/05/26	Pour information Total agents présents au 31/05/26	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 31/05/26	Catégorie s ouvertes au recruteme nt	Filières ouvertes au recrutement	Postes ouverts au recrutement à tous les grades des cadres d'emploi	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Responsable de direction (Sous-directeur, Secrétaire général)	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	11	7	3	10	ATTACHES TERRITORIAUX : 8 INGENIEUR TERR : 2	A	Administrative / Technique	administrateur / attaché / ingénieur en chef / ingénieur	Mission : Diriger des structures et/ou équipes et piloter leur organisation. Participer à la définition des orientations de la collectivité et assurer leur mise en œuvre. Il peut être autorité hiérarchique et conduire les entretiens professionnels, à ce titre. Connaissances : Bonnes connaissances de l'environnement territorial, des politiques publiques locales et de leur cadre réglementaire, leurs enjeux et évolutions. Connaissance des fondements de l'action publique et des libertés publiques. Bonnes connaissances du processus de décision des exécutifs locaux, du fonctionnement des assemblées délibérantes, des processus de décision et circuits administratifs. Connaissance des réglementations applicables aux collectivités et à leurs groupements. Connaissance du statut de la fonction publique territoriale. Maîtrise les risques juridiques et financiers liées à la gestion locale. Connaissances en gestion financière, contrôle de gestion et procédures budgétaires/comptables. Technicité : Coordination et mise en œuvre de politiques publiques.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable de proximité entretien général - LYCEES - 422	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	9	2	0	2	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 2	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement / Agent de maîtrise	Mission : Organiser, programmer et contrôler la mise en œuvre des missions de son périmètre afin de s'assurer de leur adéquation avec les objectifs de la direction / service / équipe. Connaissances : Bonnes connaissances des techniques entretien des locaux et surfaces non bâties, normes et réglementation, commande publique. Technicité : Planifier, organiser, suivre, communiquer, respecter les délais et contraintes.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable de proximité entretien général maintenance - LYCEES - 420	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	144	75	2	77	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 69 AGENT DE MAITRISE : 8	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement / agent de maîtrise	Mission : Organiser, programmer et contrôler la mise en œuvre des missions de son périmètre afin de s'assurer de leur adéquation avec les objectifs de la direction / service / équipe. Connaissances : Bonnes connaissances des techniques entretien des locaux et surfaces non bâties, maintenance des bâtiments, normes et réglementation, commande publique. Technicité : Planifier, organiser, suivre, communiquer, respecter les délais et contraintes.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 01/07/2026	Pour information Projections Agents titulaires présents au 31/05/26	Pour information Projections Agents contractuels présents au 31/05/26	Pour information Total agents présents au 31/05/26	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 31/05/26	Catégorie s ouvertes au recruteme nt	Filières ouvertes au recrutement	Postes ouverts au recrutement à tous les grades des cadres d'emploi	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Responsable de proximité maintenance - LYCEES - 423	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	44	23	0	23	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 20 AGENT DE MAITRISE : 2 TECHNICIENS TERRITORIAUX : 1	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement / agent de maitrise	Mission : Organiser, programmer et contrôler la mise en oeuvre des missions de son périmètre afin de s'assurer de leur adéquation avec les objectifs de la direction / service / équipe. Connaissances : Bonnes connaissances des techniques maintenance des bâtiments, normes et réglementation, commande publique. Technicité : Planifier, organiser, suivre, communiquer, respecter les délais et contraintes.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable de secteur - 389	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	49	19	3	22	REDACTEURS TERRITORIAUX : 2 ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX : 4 AGENTS DE MAITRISE : 3 ADJOINTS TECHNIQUES : 4 TECHNICIENS : 9	B/C	Administrative / Technique	rédacteur / adjoint administratif / technicien / agent de maitrise / adjoint technique	Mission : Organiser les moyens matériels et humains à disposition afin d'assurer une mise en œuvre efficiente des politiques publiques, en adéquation avec les objectifs de la direction. Assurer l'autorité hiérarchique. Connaissances : Bonnes connaissances des réglementations du périmètre d'intervention. Bonnes connaissances en droit et gestion publique (statut de la fonction publique, marchés publics, finances, comptabilité, etc.). Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Mettre en œuvre de politiques publiques. Animer une équipe et élaborer des plans d'actions. Coordonner le travail et les activités d'un secteur. Apporter une expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux.Mission : Participer au déploiement des politiques publiques de son périmètre. Contribuer à l'organisation des moyens matériels et humains à disposition afin de participer à leur mise en œuvre avec efficience et en adéquation avec les objectifs du service. Assurer l'autorité hiérarchique.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans technicien : Niveau BAC technologique ou professionnel ou sanctionnant une formation technico-professionnelle ou équivalente ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans technicien principal 2eme classe / technicien principal 1er classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une expérience professionnelle exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux techniciens principaux de 2eme	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable de secteur - Iles de Loisirs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	1	1	0	1	TECHNICIENS TERRITORIAUX : 1	B/C	Administrative / Technique	rédacteur / adjoint administratif / technicien / agent de maitrise / adjoint technique	Mission : Organiser les moyens matériels et humains à disposition afin d'assurer une mise en œuvre efficiente des politiques publiques, en adéquation avec les objectifs de la direction. Assurer l'autorité hiérarchique. Connaissances : Bonnes connaissances des réglementations du périmètre d'intervention. Bonnes connaissances en droit et gestion publique (statut de la fonction publique, marchés publics, finances, comptabilité, etc.). Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Mettre en œuvre de politiques publiques. Animer une équipe et élaborer des plans d'actions. Coordonner le travail et les activités d'un secteur. Apporter une expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux.Mission : Participer au déploiement des politiques publiques de son périmètre. Contribuer à l'organisation des moyens matériels et humains à disposition afin de participer à leur mise en œuvre avec efficience et en adéquation avec les objectifs du service. Assurer l'autorité hiérarchique.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans technicien : Niveau BAC technologique ou professionnel ou sanctionnant une formation technico-professionnelle ou équivalente ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans technicien principal 2eme classe / technicien principal 1er classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une expérience professionnelle exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux techniciens principaux de 2eme classe	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable de service	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	150	89	57	146	ADMINISTRATEURS TERR : 7 INGENIEURS TERR EN CHEF : 12 ATTACHES TERR : 106 INGENIEURS TERRITORIAUX : 20 ATTACHE DE CONS PAT : 1	A	Administrative / Technique / Culturel	administrateur / attaché / ingénieur en chef / ingénieur / conservateur / attaché de conservation	Mission : Participer à la définition de la stratégie de déploiement des politiques publiques de son périmètre. Organiser les moyens matériels et humains à disposition afin d'assurer leur mise en œuvre avec efficience et en adéquation avec les objectifs de la direction. Autorité hiérarchique, conduite des entretiens professionnels. Connaissances : Connaissances des réglemementations du périmètre	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de
Responsable de service - junior - 190	non	1	1	0	1	TECHNICIENS TERRITORIAUX : 1	B	Technique	technicien			
Responsable de service adjoint	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	57	37	16	53	INGENIEURS TERRITORIAUX : 12 ATTACHES TERRITORIAUX : 40 CONSERVATEURS DU PATRIMOINE : 1	A	Administrative / Technique	attaché / ingénieur	Mission : Participer au déploiement des politiques publiques de son périmètre. Contribuer à l'organisation des moyens matériels et humains à disposition afin de participer à leur mise en œuvre avec efficience et en adéquation avec les objectifs du service. Peut	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 01/07/2026	Pour information Projections Agents titulaires présents au 31/05/26	Pour information Projections Agents contractuels présents au 31/05/26	Pour information Total agents présents au 31/05/26	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 31/05/26	Catégorie s ouvertes au recruteme nt	Filières ouvertes au recrutement	Postes ouverts au recrutement à tous les grades des cadres d'emploi	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Responsable de service adjoint - junior	non	1	1	0	1	REDACTEUR TERRITORIAL : 1	B/C	Administrative / Technique	rédaacteur / technicien / agent de maîtrise			
Responsable des dispositifs affaires européennes et/ou internationales	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	51	20	26	46	INGENIEURS TERRITORIAUX : 1 ATTACHES TERRITORIAUX : 40 REDACTEURS TERRITORIAUX : 4 ADMINISTRATEURS TERRIT : 1	A/B	Administrative / Technique	attaché / rédacteur / ingénieur /	Mission : Mettre en œuvre la politique régionale par la coordination des acteurs de son périmètre d'intervention ainsi que par le financement d'appels à projets et de programmes d'actions (conception, pilotage, suivi, animation, évaluation, etc.). Connaissances : Connaissances des différents acteurs communautaires liés aux fonds structurels, des politiques et dispositifs d'intervention de l'UE en lien avec les territoires. Bonnes connaissances des acteurs internes et externes nationaux liés aux fonds structurels et/ou à la coopération, des aides publiques et aides d'Etat, des programmes européens (cadre réglementaire, champ d'intervention, principes de fonctionnement), des modalités d'instruction d'un dossier de demande de financements européens, du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Très bonnes connaissances des acteurs internes et externes locaux liés aux fonds structurels et/ou à la coopération décentralisation/interrégionale, du programme opérationnel régional (POR). Connaissances de base des dispositifs de prévention et de détection de la fraude. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable des dispositifs d'actions éducatives, formation professionnelle et/ou emploi	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	66	42	15	57	ATTACHES TERRITORIAUX : 56 REDATEURS TERRITORIAUX : 1	A/B	Administrative / Technique	attaché / rédacteur/ ingénieur	Mission : Mettre en œuvre la politique régionale dont il a la charge par la coordination des acteurs de son périmètre d'intervention ainsi que par le financement d'appels à projets et de programmes d'actions (conception, pilotage, suivi, animation, évaluation, etc.). Connaissances : Connaissances des politiques publiques en lien avec son secteur d'intervention. Connaissances en droit public (marchés publics, comptabilité, etc.). Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Et/ou Animation fonctionnelle d'une équipe. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 01/07/2026	Pour information Projections Agents titulaires présents au 31/05/26	Pour information Projections Agents contractuels présents au 31/05/26	Pour information Total agents présents au 31/05/26	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 31/05/26	Catégorie s ouvertes au recruteme nt	Filières ouvertes au recrutement	Postes ouverts au recrutement à tous les grades des cadres d'emploi	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Responsable des dispositifs de développement culture, sport, jeunesse et/ou vie associative	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	32	15	14	29	ATTACHES TERRITORIAUX : 29	A	Administrative / Technique	administrateur / attaché / ingénieur	Mission : Mettre en œuvre la politique régionale dont il a la charge par la coordination des acteurs de son périmètre d'intervention ainsi que par le financement d'appels à projets et de programmes d'actions (conception, pilotage, suivi, animation, évaluation, etc.). Connaissances : Connaissances des politiques publiques en lien avec son secteur d'intervention. Connaissances en droit public (marchés publics, comptabilité, etc.). Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités. Et/ou Animation fonctionnelle d'une équipe. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable des dispositifs d'innovation sociale	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	15	7	5	12	ATTACHES TERRITORIAUX : 12	A	Administrative / Technique	administrateur / attaché / ingénieur	Mission : Mettre en œuvre la politique régionale dont il a la charge par la coordination des acteurs de son périmètre d'intervention ainsi que par le financement d'appels à projets et de programmes d'actions (conception, pilotage, suivi, animation, évaluation, etc.). Connaissances : Connaissances des politiques publiques en lien avec son secteur d'intervention. Connaissances en droit public (marchés publics, comptabilité, etc.). Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités. Et/ou Animation fonctionnelle d'une équipe. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable des dispositifs en développement économique-innovation-recherche	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	66	21	36	57	INGENIEURS EN CHEF : 2 INGENIEURS TERRITORIAUX : 6 ATTACHES TERRITORIAUX : 48	A	Administrative / Technique	administrateur / attaché / ingénieur en chef / ingénieur	Mission : Mettre en œuvre la politique régionale dont il a la charge par la coordination des acteurs de son périmètre d'intervention ainsi que par le financement d'appels à projets et de programmes d'actions (conception, pilotage, suivi, animation, évaluation, etc.). Connaissances : Connaissance des politiques publiques en lien avec son secteur d'intervention. Connaissances en droit public (marchés publics, comptabilité, etc.). Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités. Et/ou Animation fonctionnelle d'une équipe. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable des dispositifs ressources humaines	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	13	10	2	12	ATTACHES TERRITORIAUX : 11 REDACTEURS TERRITORIAUX : 1	A	Administrative / Technique	attaché / ingénieur / rédacteur	Mission : Mettre en œuvre et suivre les dispositifs RH dont il a la charge (prévention-santé au travail, maintien dans l'emploi, dialogue social, gestion de fin de carrière, etc.). Connaissances : Connaissances du statut de la fonction publique. Connaissances en droit public. Bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 01/07/2026	Pour information Projections Agents titulaires présents au 31/05/26	Pour information Projections Agents contractuels présents au 31/05/26	Pour information Total agents présents au 31/05/26	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 31/05/26	Catégorie s ouvertes au recrutement	Filières ouvertes au recrutement	Postes ouverts au recrutement à tous les grades des cadres d'emploi	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Responsable du management des ressources humaines	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	22	8	12	20	ATTACHES TERRITORIAUX : 18 INGENIEURS TERRITORIAUX : 2	A/B	Administrative / Technique	attaché / ingénieur / technicien	Mission : Participer à l'élaboration et au portage des politiques RH au sein des pôles. Assure le conseil RH auprès des DGA, encadrement et agents dans une logique d'harmonisation et d'accompagnement collectif. Connaissances : Très bonnes connaissances du statut de la fonction publique. Bonnes connaissances en droit public. Bonnes connaissances en gestion de compétences. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Savoir déployer un management à la fois vertical et transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques. Conception, élaboration et mise en œuvre de politiques publiques. Conduire des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux complexes.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable du recrutement et de l'accompagnement des parcours	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	21	11	10	21	ATTACHES TERRITORIAUX : 17 REDACTEURS TERRITORIAUX : 4	A/B	Administrative / Technique	attaché / rédacteur / ingénieur	Mission : Assurer la gestion individuelle des agents sur son périmètre : mobilité, recrutement, accompagnement des parcours, gestion des situations individuelles, etc. Connaissances : Très bonnes connaissances du statut de la fonction publique et des règles de gestion associées. Connaissances en droit public. Bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable entretien général - LYCEES - 181	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	85	56	2	58	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 11 AGENT DE MAITRISE : 47	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement / Agent de maitrise	Mission : Organiser, programmer et contrôler la mise en oeuvre des missions de son périmètre afin de s'assurer de leur adéquation avec les objectifs de la direction / service / équipe dans de grands établissements. Connaissances : Bonnes connaissances des techniques entretien des locaux et surfaces non bâties, normes et réglementation, commande publique. Technicité : Planifier, organiser, suivre, communiquer, respecter les délais et contraintes.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 01/07/2026	Pour information Projections Agents titulaires présents au 31/05/26	Pour information Projections Agents contractuels présents au 31/05/26	Pour information Total agents présents au 31/05/26	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 31/05/26	Catégorie s ouvertes au recruteme nt	Filières ouvertes au recrutement	Postes ouverts au recrutement à tous les grades des cadres d'emploi	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Responsable entretien général et maintenance - LYCEES - 182	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	147	84	1	85	AGENTS DE MAITRISE : 65 ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 20	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement / agent de maitrise	Mission : Organiser, programmer et contrôler la mise en oeuvre des missions de son périmètre afin de s'assurer de leur adéquation avec les objectifs de la direction / service / équipe dans de grands établissements. Connaissances : Bonnes connaissances des techniques entretien des locaux et surfaces non bâties, maintenance des bâtiments, normes et réglementation, commande publique. Technicité : Planifier, organiser, suivre, communiquer, respecter les délais et contraintes.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable études et/ou valorisation du patrimoine	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	10	9	1	10	INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX : 1 INGENIEURS TERRITORIAUX : 3 CONSERVATEURS TERR. DU PATRIMOINE : 4 CONSERVATEURS DU PATRIMOINE EN CHEF : 2 ATTACHES TERRITORIAUX : 1	A	Administrative / Technique / Culturel	administrateur / attaché / ingénieur en chef / ingénieur/ conservateur du patrimoine en chef /conservateur / attaché de conservation	Mission : Assurer le montage technique, financier et architectural des opérations de construction, de rénovation et/ou d'équipement du patrimoine de la région (siège et lycées). Connaissances : Connaissances techniques (génie civil, entretien des bâtiments, corps d'état, etc.). Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Conduire des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable études gestion de patrimoine	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	15	8	6	14	INGENIEURS TERRITORIAUX : 10 ATTACHES TERRITORIAUX : 4	A	Administrative / Technique	administrateur /attaché / ingénieur / ingénieur en chef / conservateur du patrimoine en chef /conservateur / attaché de conservation	Mission : Piloter l'accompagnement et le déploiement des projets d'étude et de valorisation du patrimoine de la région. Connaissances : Bonnes connaissances des acteurs internes et externes nationaux liés à la conservation et la valorisation du patrimoine. Très bonnes connaissances des acteurs internes et externes locaux liés à la conservation et la valorisation du patrimoine. Bonnes connaissances techniques et réglementaires des politiques de conservation et de valorisation du patrimoine. Connaissances des enjeux d'aménagement du territoire francilien. Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie d'aménagement du territoire ou de l'urbanisme. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances en finances publiques. Très bonnes connaissances en histoire de l'architecture et histoire de l'art. Connaissance des méthodes de l'inventaire général du patrimoine culturel. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel; Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 01/07/2026	Pour information Projections Agents titulaires présents au 31/05/26	Pour information Projections Agents contractuels présents au 31/05/26	Pour information Total agents présents au 31/05/26	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 31/05/26	Catégorie s ouvertes au recrutement	Filières ouvertes au recrutement	Postes ouverts au recrutement à tous les grades des cadres d'emploi	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Responsable Maintenance - LYCEES- 183	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	54	47	1	48	AGENTS DE MAITRISE : 38 ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT :10	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement / agent de maitrise	Mission : Organiser, programmer et contrôler la mise en oeuvre des missions de son périmètre afin de s'assurer de leur adéquation avec les objectifs de la direction / service / équipe dans des grands établissements. Connaissances : Bonnes connaissances des techniques maintenance des bâtiments, normes et réglementation, commande publique. Technicité : Planifier, organiser, suivre, communiquer, respecter les délais et contraintes.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable opérationnel des processus financiers	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	8	4	4	8	ATTACHES TERRITORIAUX : 8	A	Administrative	attaché	Mission : Participer à la définition, mettre en œuvre, suivre et contrôler les processus financiers de son périmètre (emprunt, dette, recettes, trésorerie) en lien avec les partenaires internes et externes. Connaissances : Bonnes connaissances des finances publiques. Maîtrise des règles et procédures budgétaires et comptables. Connaissance des outils de suivi financier et applications comptables. Maîtrise de l'anglais professionnel et financier (conversation, négociation, discussions budgétaires). Connaissances de base des techniques de simulation financière. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse.Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service.Et/ou Animation fonctionnelle d'une équipe.Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable opérations de construction et/ou maintenance	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	68	43	18	61	INGENIEURS TERRITORIAUX : 43 ATTACHES TERRITORIAUX : 9 INGENIEURS TERRITORIAUX EN CHEF : 6 TECHNICIENS TERRITORIAUX : 3	A/B	Administrative / Technique	attaché/ ingénieur en chef / ingénieur / technicien	Mission : Piloter et coordonner les travaux de construction, de rénovation, d'aménagement, d'entretien et de maintenance du patrimoine de la Région (siège et lycées). Connaissances : Très bonnes connaissances techniques (génie civil, entretien des bâtiments, corps d'état, etc.). Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Connaissances en finances publiques. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 01/07/2026	Pour information Projections Agents titulaires présents au 31/05/26	Pour information Projections Agents contractuels présents au 31/05/26	Pour information Total agents présents au 31/05/26	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 31/05/26	Catégorie s ouvertes au recruteme nt	Filières ouvertes au recrutement	Postes ouverts au recrutement à tous les grades des cadres d'emploi	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Responsable projets affaires européennes et/ou internationales	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	12	6	8	14	ATTACHES TERRITORIAUX : 14	A	Administrative / Technique	attaché / ingénieur	Mission : Pilote l'accompagnement et la structuration des projets concernés par les financements européens et/ou le déploiement de la politique de coopération décentralisée/interrégionale. Connaissances : Connaissance des différents acteurs communautaires liés aux fonds structurels, des aides publiques et aides d'Etat, des programmes européens. Bonnes connaissances des acteurs internes et externes nationaux liés aux fonds structurels et/ou à la coopération, des procédures de marchés publics, en finances publiques, en collectivité locale et de son environnement institutionnel. Très bonnes connaissances des acteurs internes et externes locaux liés aux fonds structurels et/ou à la coopération décentralisation/interrégionale, des politiques et dispositifs d'intervention de l'UE en lien avec les territoires, des dispositifs d'ingénierie, du programme opérationnel régional (POR). Connaissances de base des modalités d'instruction d'un dossier de demande de financements européens. Technicité : Tenir compte des contraintes pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable projets affaires financières	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	1	1	0	1	ATTACHES TERRITORIAUX : 1	A	Administrative / Technique	attaché / ingénieur	Mission : Piloter des projets en vue de déployer et/ou réformer un système, un processus, dans le domaine des affaires financières. Connaissances : Connaissances des procédures et règles budgétaires et de comptabilité publique (nomenclature M71). Connaissance des applications comptables et bureautiques. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable projets aménagement et/ou transformation du territoire	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	24	15	6	21	INGENIEURS TERRITORIAUX : 5 ATTACHES TERRITORIAUX : 16	A	Administrative / Technique	attaché / ingénieur / ingénieur en chef	Mission : Piloter l'accompagnement et le déploiement des politiques d'aménagement et de transformation du territoire de son périmètre (prospective, planification, aménagement, sdrif, créations urbaines, etc.). Connaissances : Bonnes connaissances des acteurs internes et externes nationaux liés aux politiques d'aménagement du territoire ou de l'urbanisme. Très bonnes connaissances des acteurs internes et externes locaux liés aux politiques d'aménagement du territoire ou de l'urbanisme. Bonnes connaissances techniques et réglementaires des politiques d'aménagement du territoire ou de l'urbanisme. Bonnes connaissances des enjeux d'aménagement du territoire francilien. Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie d'aménagement du territoire ou de l'urbanisme. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances en finances publiques. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 01/07/2026	Pour information Projections Agents titulaires présents au 31/05/26	Pour information Projections Agents contractuels présents au 31/05/26	Pour information Total agents présents au 31/05/26	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 31/05/26	Catégorie s ouvertes au recruteme nt	Filières ouvertes au recrutement	Postes ouverts au recrutement à tous les grades des cadres d'emploi	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Responsable projets communication	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	35	4	30	34	ATTACHES TERRITORIAUX : 34	A	Administrative	attaché	Mission : Mettre en œuvre la communication et la valorisation des dispositifs régionaux. Connaissances : Capacités rédactionnelles. Connaissance de base des principaux langages de la communication (écrit, oral, événementiel, signalétique, charte graphique, multimédia, etc.). Connaissance des méthodes d'ingénierie de projet de communication. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Choisir parmi les moyens d'actions les mieux adaptés à chaque situation.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable projets développement culture, sport, jeunesse et/ou vie associative	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	4	1	2	3	ATTACHES TERRITORIAUX : 3	A	Administrative / Technique / Culturel	attaché / ingénieur / Conservateur patrimoine	Mission : Piloter l'accompagnement et le déploiement de projets de développement culturel ou de politiques du sport. Connaissances : Bonnes connaissances des acteurs internes et externes nationaux liés aux politiques culturelles et de développement du sport. Très bonnes connaissances des acteurs internes et externes locaux liés aux politiques culturelles et de développement du sport. Bonnes connaissances techniques et réglementaires des politiques culturelles et de développement du sport. Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie de son périmètre. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances en finances publiques. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable projets maîtrise d'oeuvre SI	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	27	10	15	25	INGENIEURS TERR EN CHEF : 1 INGENIEURS TERRITORIAUX : 15 ATTACHES TERRITORIAUX : 8 TECHNICIENS TERR. : 1	A/B	Administrative / Technique	ingénieur en chef / attaché / ingénieur / technicien	Mission : Piloter les mises en production, la maintenance et mettre en œuvre des projets informatiques de son périmètre d'intervention. Connaissances : Connaissances de l'architecture, modélisation et fonctionnalités du SI de son périmètre d'intervention. Maîtrise de l'environnement numérique ainsi que des méthodes, normes et outils de développement. Maîtrise de l'environnement web, UML, XML, SQL, virtualisation. Connaissances des méthodes de développement d'application. Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel; Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 01/07/2026	Pour information Projections Agents titulaires présents au 31/05/26	Pour information Projections Agents contractuels présents au 31/05/26	Pour information Total agents présents au 31/05/26	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 31/05/26	Catégorie s ouvertes au recruteme nt	Filières ouvertes au recrutement	Postes ouverts au recrutement à tous les grades des cadres d'emploi	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Responsable projets maîtrise d'ouvrage systèmes d'information et services numériques	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	62	23	32	55	INGENIEURS TERRITORIAUX EN CHEF : 2 ATTACHES TERRITORIAUX : 35 INGENIEURS TERRITORIAUX : 16 TECHNICIENS TERRITORIAUX :2	A/B	Administrative / Technique	attaché / ingénieur / ingénieur en chef / technicien	Mission : Assurer la maîtrise d'ouvrage des projets informatiques et/ou de services numériques de son périmètre et garantir le bon fonctionnement des applications ainsi que leur adaptation aux besoins de la collectivité. Connaissances : Maîtrise de l'environnement numérique ainsi que des méthodes, normes et outils de développement. Connaissances des méthodes de développement d'applications. Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Savoir déployer un management	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable projets management environnemental	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	36	17	19	36	INGENIEURS TERRITORIAUX : 12 ATTACHES TERRITORIAUX : 21 INGENIEURS TERRITORIAUX EN CHEF : 2 TECHNICIENS TERRITORIAUX : 1	A/B	Administrative / Technique	attaché / rédacteur/ ingénieur / ingénieur en chef / technicien	Mission : Piloter l'accompagnement et le déploiement des politiques en faveur de la préservation et de la protection de l'environnement (agenda 21, développement agricole, air, bruit, parcs naturels, déchets, énergie, climat, biodiversité, etc.). Connaissances : Bonnes connaissances des acteurs internes et externes nationaux liés aux politiques de management environnemental. Très bonnes connaissances des acteurs internes et externes locaux liés aux politiques de management environnemental. Bonnes connaissances techniques et réglementaires des politiques de management environnemental. Bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie de son périmètre. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances en finances publiques. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable projets marchés publics	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	25	16	7	23	ATTACHES TERRITORIAUX : 21 INGENIEUR TERR : 1 REDACTEURS TERRITORIAUX : 1	A/B	Administrative / Technique	attaché / rédacteur/ ingénieur / technicien	Mission : Concevoir et élaborer les contrats publics et les dossiers de marchés publics (procédure, programmation, etc.), en liaison avec les pôles, directions, services concernés. Connaissances : Très bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Connaissances des techniques de rédaction administrative. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire. Et/ou Animation fonctionnelle d'une équipe.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 01/07/2026	Pour information Projections Agents titulaires présents au 31/05/26	Pour information Projections Agents contractuels présents au 31/05/26	Pour information Total agents présents au 31/05/26	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 31/05/26	Catégorie s ouvertes au recruteme nt	Filières ouvertes au recrutement	Postes ouverts au recrutement à tous les grades des cadres d'emploi	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Responsable projets ressources humaines	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	19	15	4	19	ATTACHES TERRITORIAUX : 17 REDACTEURS TERRITORIAUX : 2	A/B	Administrative / Technique	attaché / rédacteur / ingénieur / technicien	Mission : Piloter l'accompagnement et le déploiement des politiques RH de son périmètre (formation, GPEC, organisation, effectifs, etc.). Connaissances : Bonnes connaissances du statut de la fonction publique. Connaissances en droit public. Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable projets restauration et/ou hébergement collectifs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	2	1	1	2	ATTACHES TERRITORIAUX : 2	A	Administrative / Technique	attaché / ingénieur	Mission : Piloter l'accompagnement et le déploiement de projets en hébergement et restauration scolaires : tarification, modes de gestion, qualité, lutte contre le gaspillage alimentaire. Connaissances : Bonnes connaissances techniques et réglementaires des politiques de restauration collective. Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances en finances publiques. Connaissances du contexte institutionnel et juridique des EPLE (Etablissements publics locaux d'enseignement). Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable projets sécurité-sûreté	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	2	0	2	2	INGENIEURS TERRITORIAUX : 1 ATTACHES TERRITORIAUX : 1	A	Administrative / Technique	administrateur / attaché / ingénieur	Mission : Garantir par son expertise, la stricte application de la réglementation et des grands principes adoptés par la région en matière de Sécurité incendie au sein du parc immobilier de la collectivité. Connaissances : Bonnes connaissances relatives aux normes Systèmes Sécurité Incendie. Bonnes connaissances du code de la construction et de l'habitation, de la réglementation contre les risques incendie et de panique. Connaissances de la réglementation en matière d'hygiène et sécurité. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel; Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable projets transports-mobilité	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	19	9	9	18	INGENIEURS TERRITORIAUX : 5 ATTACHES TERRITORIAUX : 13	A	Administrative / Technique	attaché / ingénieur	Mission : Piloter l'accompagnement et le déploiement des politiques relatives aux déplacements, mobilité, transports (collectifs et de marchandises). Connaissances : Bonnes connaissances des acteurs internes et externes nationaux liés aux politiques de déplacement/mobilité. Très bonnes connaissances des acteurs internes et externes locaux liés aux politiques de déplacement/mobilité. Bonnes connaissances techniques et réglementaires des politiques de déplacement. Bonnes connaissances des enjeux d'aménagement du territoire francilien. Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie de son périmètre. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances en finances publiques. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents au 01/07/2026	Pour information Projections Agents titulaires présents au 31/05/26	Pour information Projections Agents contractuels présents au 31/05/26	Pour information Total agents présents au 31/05/26	Pour information - Projections Cadre emplois des agents présents au 31/05/26	Catégorie s ouvertes au recrutement	Filières ouvertes au recrutement	Postes ouverts au recrutement à tous les grades des cadres d'emploi	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Technicien hygiène et propreté (en EPLE)	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	4	4	0	4	TECHNICIENS TERRITORIAUX : 1 AGENTS DE MAITRISE : 2 ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX : 1	B/C	Technique	technicien / agent de maitrise	Mission : Assurer le déploiement de la politique d'hygiène et de sécurité des établissements Connaissances : Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances du cadre réglementaire et des normes applicables au périmètre d'intervention. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques et financières pour mettre en œuvre les actions de son périmètre. Assurer des fonctions d'informations et de conseil auprès des gestionnaires des EPLE (Etablissements publics locaux d'enseignement), des responsables d'équipe et des agents. Communiquer sur les enjeux.	Technicien : Niveau BAC technologique ou professionnel ou sanctionnant une formation technico-professionnelle ou équivalente ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans technicien principal 2eme classe / technicien principal 1er classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une expérience professionnelle exercées dans des domaines correspondant	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Technicien opérations de construction et/ou maintenance	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	86	63	19	82	TECHNICIENS TERRITORIAUX : 63 ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX : 4 AGENTS DE MAITRISE : 15	B/C	Administrative / Technique	rédacteur / technicien / agent de maitrise / adjoint technique	Mission: Effectuer le suivi des travaux de construction, de rénovation, d'aménagement, d'entretien et de maintenance du patrimoine de la région. Connaissances : Connaissances en finances publiques et en passation de marchés publics. Bonnes connaissance en génie civil, tous corps d'état ainsi que voiries et réseaux divers. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances du cadre réglementaire et des normes applicables au périmètre d'intervention. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques et budgétaires pour mettre en œuvre les actions de son périmètre. Assurer des fonctions d'informations et de conseil auprès des gestionnaires des EPLE (Etablissements publics locaux	technicien : Niveau BAC technologique ou professionnel ou sanctionnant une formation technico-professionnelle ou équivalente ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans technicien principal 2eme classe / technicien principal 1er classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une expérience professionnelle exercées dans des domaines correspondant	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Technicien postes de travail/mobilité	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	9	5	3	8	TECHNICIENS TERRITORIAUX : 3 AGENTS DE MAITRISE : 4 ADJOINTS TECHNIQUES : 1	B/C	Administrative / Technique	rédacteur / agent administratif / technicien / agent de maitrise / adjoint technique	Mission : Superviser les activités d'infogérance liées à l'assistance de proximité auprès des utilisateurs. Connaissances : Bonnes connaissances de l'architecture et des fonctionnalités des systèmes d'informations et des technologies de l'information et de la communication. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances des normes et procédures du périmètre d'intervention. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques et financières pour mettre en œuvre les actions de son périmètre. Analyser les situations et les besoins pour proposer des solutions aux problématiques. Maîtriser les procédures de mise en exploitation et de mise en conformité .	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans technicien : Niveau BAC technologique ou professionnel ou sanctionnant une formation technico-professionnelle ou équivalente ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans technicien principal 2eme classe / technicien principal 1er classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une expérience professionnelle exercées dans des domaines correspondant	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Veilleur / Veilleuse de nuit - LYCEES - 188	non	16	9	0	9	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : 9	C	Technique	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement			

Tableau des emplois au 1/07/26

Type de support	Fonction	Domaine	Famille	Nombre supports au 31/12/2025	Nombre supports à temps complet	Pour information - projections agents présents au 31/10/2024
CONTRAT DE PROJET (postes non pris en compte dans le tableau des emplois)				14	14	12
Contrat de projet	Responsable des dispositifs affaires européennes et/ou internationales	Développement du territoire et services aux usagers	Aménagement et développement économique	12	12	10
Contrat de projet	Responsable des dispositifs en développement économique-innovation-recherche	Développement du territoire et services aux usagers	Aménagement et développement économique	1	1	1
Contrat de projet	Responsable projet maîtrise d'ouvrage SI et service numérique	Organisation et gestion des ressources	Systèmes d'information	1	1	1
ASSISTANCE TECHNIQUE - FONDS EUROPEENS (détail des postes inclus dans le tableau des emplois)				24	24	22
Assistance technique - fonds européens	Auditeur/contrôleur interne	Organisation et gestion des ressources	Affaires générales	2	2	2
Assistance technique - fonds européens	Chargé de coordination affaires générales	Organisation et gestion des ressources	Affaires générales	2	2	2
Assistance technique - fonds européens	Contrôleur de gestion	Organisation et gestion des ressources	Finances	1	1	0
Assistance technique - fonds européens	Gestionnaire des dispositifs d'actions éducatives, formation professionnelle et/ou emploi	Développement du territoire et services aux usagers	Actions éducatives / formation professionnelle	1	1	1
Assistance technique - fonds européens	Responsable des dispositifs affaires européennes et/ou internationales	Développement du territoire et services aux usagers	Aménagement et développement économique	17	17	16
Assistance technique - fonds européens	Responsable des dispositifs d'actions éducatives, formation professionnelle et/ou emploi	Développement du territoire et services aux usagers	Actions éducatives / formation professionnelle	1	1	1

Annexe 2 - Creations et transformations postes - Tableau des emplois 01.07.26

Annexe 2

Tableau des emplois - Créations et transformations de postes au 1/07/2026

Liste des créations de postes au 1/07/2026

POSTES LYCEES				
Fonction	Catégorie cadre emploi	Libellé cadre emploi	Postes à temps complet	Nombre de Poste
Agent / Agente d'entretien général	C	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	oui	23
Cuisinier / Cuisinière	C	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	oui	10
Chef / Cheffe de cuisine	C	agent de maîtrise / adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	oui	3
Responsable entretien général et maintenance	C	agent de maîtrise / adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	oui	16
Fonction mixte Fonction mixte Agent / Agente d'entretien général - restauration	C	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	oui	1
Agent / Agente de restauration	C	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	oui	6
Total				59

Liste des transformations de postes au 01/07/2026

1/ Postes Siège : 35 transformations

Catégorie cadre emploi initiale	Fonction initiale	Poste à temps complet	Catégorie cadre d'emploi transformée	Fonction transformée	Poste à temps complet	Nombre de postes transformés
A	Responsable projets management environnemental	Oui	A	Responsable de service adjoint	Oui	1
A	Chargé / Chargée de coordination budgétaire et/ou comptable	Oui	A	Chargé / Chargée de coordination affaires générales	Oui	1
A	Chargé / Chargée de coordination des infrastructures SI	Oui	A	Responsable projets maîtrise d'œuvre SI	Oui	1
A	Responsable projets maîtrise d'ouvrage Systèmes d'information et services numériques	Oui	A	Responsable des dispositifs de développement culture, sport, jeunesse et/ou vie associative	Oui	1
A	Responsable projets maîtrise d'ouvrage Systèmes d'information et services numériques	Oui	A	Responsable projet maîtrise d'œuvre SI	Oui	2
A	Responsable projets affaires financières	Oui	A	Juriste	Oui	1
A	Responsable de direction (Sous-directeur, Secrétaire général)	Oui	A	Responsable de service	Oui	1
A	Responsable projets développement culture, sport, jeunesse et/ou vie associative	Oui	A	Responsable des dispositifs de développement culture, sport, jeunesse et/ou vie associative	Oui	1
A	Directeur adjoint / Directrice adjointe	Oui	A	Responsable projets maîtrise d'ouvrage systèmes d'information	Oui	1

				et services numériques		
A	Responsable projets maîtrise d'œuvre Systèmes d'information	Oui	A	Responsable projets maîtrise d'ouvrage systèmes d'information et services numériques	Oui	1
A	Auditeur / Auditrice - Contrôleur / Contrôleur interne	Oui	A	Chargé / Chargée de mission politiques publiques	Oui	1
A	Auditeur / Auditrice - Contrôleur / Contrôleur interne	Oui	A	Responsable opération de construction et ou maintenance	Oui	1

Catégorie cadre emploi initiale	Fonction initiale	Poste à temps complet	Catégorie cadre d'emploi transformé	Fonction transformée	Poste à temps complet	Nombre de postes transformés
A	Chargé/Chargée de coordination des brigades de sécurité	Oui	A	Adjoint au responsable de service	Oui	1
B	Gestionnaire commande publique	Oui	A	Responsable projets marchés publics	Oui	2
B	Gestionnaire comptable et financier	Oui	B	Technicien / Technicienne opération de construction et ou maintenance	Oui	1
B	Gestionnaire ressources humaines	Oui	A	Responsable du recrutement et de l'accompagnement des parcours	Oui	5
B	Assistant / Assistante de direction générale	Oui	C	Assistant / Assistante de direction	Oui	1
B	Gestionnaire affaires générales - Iles de Loisirs	Oui	B	Gestionnaire affaires générales	Oui	2
C	Assistant / Assistante de	Oui	B	Gestionnaire affaires générales	Oui	1

	gestion administrative					
C	Assistant / Assistante de gestion Ressources humaines	Oui	B	Gestionnaire ressources humaines	Oui	7
C	Assistant / Assistante de gestion commande publique	Oui	B	Gestionnaire comptable et financier	Oui	1
C	Hôte/Hôtesse d'accueil physique et téléphonique - SIEGE - 417	Oui	C	Assistante de gestion administrative	Oui	1

2/ Postes Lycées : 21 transformations

Catégorie cadre emploi initiale	Fonction initiale	Poste à temps complet	Catégorie cadre d'emploi transformée	Fonction transformée	Poste à temps complet	Nombre de postes transformés
C	Agent / Agente de lingerie - LYCEES - 171	Oui	C	Agent / Agente d'entretien général - LYCEES - 186	Oui	2
C	Agent / Agente d'entretien général - LYCEES - 186	Oui	C	Poste mixte Agent / Agente d'entretien général - magasinage atelier - LYCEES - 401	Oui	1
C	Agent / Agente d'entretien général - LYCEES - 186	Oui	C	Poste mixte Agent / Agente d'entretien général - restauration - LYCEES - 396	Oui	3
C	Agent / Agente d'entretien général - LYCEES - 186	Oui	C	Chargé / Chargée d'exploitation-maintenance courante - LYCEES - 175	Oui	1
C	Agent / Agente d'entretien général - LYCEES - 186	Oui	C	Fonction mixte Agent / Agente d'entretien général - maintenance - LYCEES - 395	Oui	1
C	Agent / Agente d'entretien général - LYCEES - 186	Oui	C	Poste mixte Agent / Agente d'entretien général - magasinage atelier - LYCEES - 401	Oui	1
C	Agent / Agente d'entretien général - LYCEES - 186	Oui	C	Poste mixte Agent / Agente de maintenance - Magasinage - LYCEES - 397	Oui	1
C	Agent / Agente d'entretien général - LYCEES - 186	Oui	C	Gestionnaire de stock - LYCEES - 346	Oui	2
C	Agent / Agente d'entretien général - LYCEES - 186	Oui	C	Poste mixte Agent / Agente d'entretien général - restauration - LYCEES - 396	Oui	1
C	Agent / Agente d'entretien général - LYCEES - 186	Oui	C	Cuisinier / Cuisinière - LYCEES - 187	Oui	1
C	Chargé / Chargée d'exploitation-maintenance courante - LYCEES - 175	Oui	C	Responsable de proximité entretien général maintenance - LYCEES - 420	Oui	1
C	Cuisinier / Cuisinière - LYCEES - 187	Oui	C	Chef / Cheffe de cuisine - LYCEES - 184	Oui	2
C	Responsable de proximité Maintenance - LYCEES - 423	Oui	C	Responsable Maintenance - 183	Oui	1

C	Responsable de proximité Maintenance - LYCEES - 423	Oui	C	Chargé / Chargée d'exploitation-maintenance courante - LYCEES - 175	Oui	1
C	Responsable entretien général - LYCEES - 181	Oui	C	Responsable Maintenance et entretien général - 182	Oui	1
C	Responsable Maintenance et entretien général - 182	Oui	C	Responsable Entretien général - 181	Oui	1